

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

16 ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE LUBUMBASHI ONT ETE ARRETES PAR LES SERVICES DE SECURITE DE LUBUMBASHI DEPUIS LE 11/12/2019

République démocratique du Congo, le 20/12/2019, l'Association pour l'Accès à la Justice, HUMANISME ET DROITS HUMAINS ET JUSTICIA Asbl, toutes, des organisations promotion et de protection des Droits Humains basées en RDC dénoncent les arrestations arbitraires et injustifiées de plus ou moins 16 étudiants de l'Université de Lubumbashi sous prétexte qu'ils organisaient une marche pacifique. Parmi les étudiants arrêtés et déférés soit à l'ANR soit aux services spéciaux de la police, 14 suivent les cours à l'UNILU et 2 sont non étudiants.

Pour les non étudiants, on peut citer :

- Monsieur Jean MULENDA, militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA). Il avait été arrêté le 12/12/2019 vers 14 00 alors qu'il s'était rendu sur les cités universitaires pour prendre les nouvelles de l'étudiant Jean Bosco NGOJA, arrêté dans la matinée du même jour. Il sera libéré le 13/12/2019.
- Monsieur TSHIMANGA MUKADI, qui s'est retrouvé comme par hasard sur le campus pendant que certains étudiants photocopiaient un document dont le contenu ne devait rien avoir avec la manifestation pacifique contre la hausse supposée des frais connexes.

S'agissant des étudiants arrêtés, nous avons été à mesure d'identifier ceux qui ont été déférés directement à l'ANR. Il s'agit de :

- Jean Bosco Ngoja, étudiant en deuxième licence et militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement. Il été arrêté le 12/12/2019, soupçonné de tenir des propos incitants les étudiants à manifester leur mécontentement sur les frais connexes. Il sera libéré le 13/12/2019.
- Ramazani Wasolela Rams, arrêté le 16/12/2019 pour avoir trouvé sur lui la copie de la lettre de la Lucha adressée à Monsieur le Maire de la Ville de Lubumbashi l'informant sur une marche annulée qui devrait se tenir le Lundi 15/12/2019 contre la recrudescence de l'insécurité dans la province du Haut-Katanga.
- Shamba Matunga Jean Pierre et Kabwe Wa Kabwe, ont été arrêtés alors qu'ils tiraient copie d'une lettre qu'aurait écrite Monsieur Ngube Ngube, un candidat malheureux aux élections présidentielles de décembre 2018.

10 autres étudiants de l'UNILU arrêtés dans les mêmes circonstances et détenues aux services spéciaux de Lubumbashi ont été libérés après paiement des fortes amendes.

L'ACAJ, HDH et JUSTICIA Asbl notent avec regret :

- Que les cités universitaires soient transformées en lieu où règnent la terreur du fait d'une très forte présence des étudiants, collaborateurs de l'ANR. Des sources renseignent qu'ils auraient perçu une prime de 20.000 fc chacun comme prime pour suivre particulièrement les mouvements des étudiants, membres des mouvements associatifs en vue de leurs arrestations.
- Que la Police de l'UNILU applique des actes de torture sur les étudiants. Les derniers cas signalés sont ceux de Jean Bosco Ngoja, Shamba Matunga et Kabwe wa Kabwe.
- Que l'ANR soit instrumentalisée par les autorités académiques pour arrêter et intimider les étudiants alors que la constitution de la République en son article 26 prescrit la liberté de

manifestation pacifique sur la voie publique ainsi que celui d'adresser une pétition à une autorité publique.

- Qu'il est inimaginable que l'administration de l'Université empêche les étudiants de mener des réflexions critiques et non partisans ainsi que poser des actions non violentes sur la gestion de l'UNILU.
- Que l'ANR ait fait signer à Jean MULENDA et Jean BOSCO Ngonja, deux décharges chacun les annonçant qu'ils seraient renvoyés de la province au cas où ils ne se démarquaient pas des mouvements citoyens.
- Que la rencontre prévue entre le Redoc et une délégation d'ONG ce vendredi 19/12/2019 n'ait pas eu lieu parce que le REDOC ne souhaite pas dialoguer avec les organisations de la société civile de la province sur les dérives arbitraires de ses services.

Les organisations signataires constatent en outre que les arrestations à l'ANR sont devenues monnaie courante et s'opèrent même sur des litiges purement civils et n'ayant aucun lien avec la sûreté interne et externe de l'Etat.

Pour ce faire, les Organisations signataires recommandent :

Au Président de la République, Chef de l'Etat :

- De veiller à ce que la mesure de suppression des cachots et autres lieux illégitimes soit de stricte application.
- De procéder sans délai au remplacement du REDOC de l'ANR/Haut-Katanga qui ne semble accrocher à l'ordre ancien des services de sécurité spécialisés dans les violations des droits humains.

Au Ministre national de l'enseignement :

- De veiller à ce que les droits des étudiants soient protégés et de ne pas cautionner que les universités dont celle de Lubumbashi soient transformés en un bureau d'audition et d'intimidation de l'ANR.

Au Procureur général près la Cour d'Appel de Lubumbashi :

- De libérer ces étudiants sans délai ni condition car en état d'arrestation irrégulière et sans fondement.

Au recteur de l'Université de Lubumbashi

- De se souvenir qu'entre ses mains reposent la responsabilité de former non seulement scientifiquement mais également à la vie, la future élite du pays et que ni les intimidations, ni les arrestations arbitraires contre les étudiants ne contribueraient pas à cette noble mission.

Aux étudiants :

- De ne pas baisser les bras et de continuer à travailler pour réclamer la libération sans condition de leurs collègues arrêtés injustement.
- De revendiquer leur droit pacifiquement.

Pour tout contact presse :

- JUSTICIA Asbl : 0243 99 40 75 131, justicia.asbl@gmail.com
- ACAJ : 0243 815058044, acajasbl@yahoo.fr